

ARRETE TEMPORAIRE

Portant autorisation d'occupation du Domaine Public

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2112-2 et suivants ;
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande du 10 janvier 2023 de la société SOLTECHNIC 11 bis avenue de Larrieu 31100 Toulouse sollicitant l'autorisation d'installation d'une benne pour l'évacuation de gravats 7 rue des Pyrénées 31180 Castelmaurou.

ARRETE

Article Premier : la société SOLTEHNIC, 11 bis avenue de Larrieu 31100 Toulouse, est autorisée à installer une benne pour l'évacuation de gravats et à déposer du matériel au 7 rue des Pyrénées, pour reprise en sous-œuvre de l'habitation.

Article 2 : Ces travaux se dérouleront à partir du 25 janvier 2023 pour une durée de 1 mois.

Article 3 : L'entreposage de la benne et du matériel est autorisé uniquement sur une demi-chaussée ; **aucun empiètement sur trottoir n'est autorisé.**

Article 4 : Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise pour la limitation de vitesse à 30 km/h au droit d'accès.

Article 5 : L'entreprise régulera la circulation manuellement lors de la sortie des engins sur la chaussée.

Article 6 : Une remise en état sera nécessaire à la fin des travaux.

Article 7 : Madame la Maire de Castelmaurou
Société SCOPELEC 11 bis avenue de Larrieu 31100 Toulouse
La Police Intercommunale

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
La Police Intercommunale.

Fait à Castelmaurou,
Le 11 janvier 2023

La Maire
ESQUERRE Diane

Date de mise en ligne : **17 JAN. 2023**

